Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260504-20260511-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **22**
Votants : **26**

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 28 avril 2026, sous la présidence de M. Bruno HÉLUARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2026 05 11

Objet :

FINANCES
-
Affectation du résultat 2025

Etaient présents : M. HÉLUARD Bruno, M. CANAUX DE BONFILS Olivier, Mme GUINIO Christelle, M. HIBON Francis, Mme NEVEU Jannick, M. BODIN Daniel, Mme ROUMILA Djamila, M. RENAULT Olivier, M. CHENU Patrick, M. BALLUT Bruno, Mme GIVRY Fernande, Mme MENAGER Nathalie, M. ROBERT Michel, M. QUINTIN Pascal, Mme PERQUIS Corinne, Mme BUYS Béatrice, Mme BOULLIER Stéphanie, M. VADEPIED Alain, Mme TROUBADOURS Sophie, M. CASSIGNEUL Thomas, Mme ZULIANI Claire, Mme HEMBISE Camille.

Étaient absents : M. DE SWARTE Eric a donné pouvoir à M. QUINTIN Pascal - Mme BERECZKI Éva a donné pouvoir à Mme ROUMILA Djamila - Mme LE DU Céline a donné pouvoir à Mme PERQUIS Corinne - M. RICARD Bruno a donné pouvoir à Mme TROUBADOURS Sophie - M. LESNE David.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Djamila ROUMILA ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Olivier RENAULT

Le CFU 2025 du budget communal montre un résultat net de la section de fonctionnement de 768 874,47 €.

Au regard du résultat de la section d'investissement et des restes à réaliser de l'année 2025, il apparait un besoin de financement de la section d'investissement de 63 400,83 €.

Il est proposé de reporter en section de fonctionnement la somme de 100 000.00 € et d'affecter en investissement la somme de 668 874,47€.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260504-20260511-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	4 742 843,29 €	A
Dépenses de fonctionnement	4 073 968,82 €	B
Résultat brut de la section de fonctionnement	**668 874,47 €**	C= A - B
Résultats N-1 reporté (excédent)	100 000,00 €	D
Résultat global de fonctionnement	**768 874,47 €**	RNF = C + D
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	1 345 323,03 €	A
Dépenses d'investissement	1 396 529,59 €	B
Résultat brut de la section d'investissement	**- 51 206,56 €**	RBI = A - B
Résultats N-1 reportés (excédent)	166 585,67 €	C
Bilan global d'investissement	**115 379,11 €**	D = RBI + C **(A reporter)**
RESTES À REALISER		
Restes à réaliser en recettes	- €	A
Restes à réaliser en dépenses	178 779,94 €	B
Bilan des RAR	**- 178 779,94 €**	E = A - B
Bilan global d'investissement F = D + E	**- 63 400,83 €**	F = D + E
Affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2025	***768 874,47 €***	*RNF*
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F) exercice	**668 874,47 €**	G **(A reporter)**
2) Report en fonctionnement R002 exercice N (2026)	**100 000,00 €**	H = RNF - G **(A reporter)**

***

Vu les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixant les règles de l'affectation des résultats,
Vu le vote du CFU 2025,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 12 février 2026 et du 21 avril 2026,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement de clôture 2025, d'un montant de 768 874,47€, comme suit :
  - 100 000.00 € à la section de fonctionnement en report au compte R002,
  - 668 874,47 € à la section Investissement, au compte R1068 « Autres réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Bruno HÉLUARD

La secrétaire de séance,

Mme Djamila ROUMILA